



Ville de Marsillargues
Pôle Solidarité Temps Libre
Service Jeunesse
04.11.28.13.48/49
polejeunesse@marsillargues.fr

Année scolaire 2020-2021

Dossier Unique d'Inscription
DOSSIER FAMILLE



Dans le cadre de la modernisation et de la simplification administrative, le pôle jeunesse dématérialise ses dossiers d'inscription. Ainsi, la pré-inscription à l'école et aux Accueils de Loisirs Périscolaires (cantine et accueil matin/soir) s'effectuera en une phase unique d'inscription et de validation.

Plus besoin de retourner son dossier d'inscription au format « papier », vous pourrez directement le remplir et le renvoyer par mail avec les pièces demandées.

Les personnes n'ayant pas d'accès internet pourront venir récupérer et déposer le dossier dans les locaux du Service Jeunesse aux heures d'ouverture (tous les matins de 09h00 à 11h50).

Composition du foyer : personnes habitant avec l'enfant

Responsable 1 : Père Mère Autre

Responsable 2 : Père Mère Autre

Nom :

Nom :

Prénom :

Prénom :

Adresse :

34590 MARSILLARGUES

Tél domicile :

Tél portable :

Tél portable :

* Courriel :

* Courriel :

**Indiquez sur quel mail vous voulez la création du compte famille <https://marsillargues.portail-familles.net>*

Le compte famille vous permettra de réserver/modifier les accueils matin/soir et les cantines, ainsi que d'effectuer les règlements.

Allocataire : Mère Père

N° d'allocataire Caf/MSA (Obligatoire) :

Profession :

Profession :

Tél professionnel :

Tél professionnel :

Nom et adresse de l'employeur :

Nom et adresse de l'employeur :

.....
.....
.....

.....
.....
.....

Assurance Responsabilité civile

Organisme d'assurance de responsabilité civile (obligatoire) :

Numéro de contrat :

L'assurance responsabilité civile est obligatoire, l'assurance « accident » est fortement recommandée (il est conseillé aux parents de se renseigner sur la couverture de leur assurance). Numéro de contrat :

Accès aux fichiers : En application de la loi du 06/01/1978, modifié par la loi du 6 aout 2004, relative à l'informatique, aux fichiers et aux Libertés, vous êtes informés que : -1/les seuls destinataires de ces informations sont les services concernés de la Ville de Marsillargues, de L'Education Nationale, de la Trésorerie et de la Caf et les services de la Mairie partenaires. - 2/vous êtes habilités à obtenir communication des informations recueillies et d'en demander toutes rectifications.



Dossier Unique d'Inscription FICHE ENFANT N°1



Ville de Marsillargues
Pôle Solidarité Temps Libre
Service Jeunesse
04.11.28.13.48/49
polejeunesse@marsillargues.fr

| | | | |
|---|---|---------------|--|
| Inscription à l'école : | Maternelle PS <input type="checkbox"/> | | |
| | Primaire CP <input type="checkbox"/> | | |
| | Changement d'école <input type="checkbox"/> | Classe | |
| Inscription à la restauration scolaire | <input type="checkbox"/> | | |
| Inscription à l'Accueil matin/soir | <input type="checkbox"/> | | |

VOTRE ENFANT :

Identité :

Nom : Prénom : Date de naissance : ___/___/..... Sexe : M F

Santé :

Votre enfant présente-t-il :

❖ Une allergie alimentaire : OUI NON Si oui précisez :

⇒ Protocole d'Accueil Individualisé (raison médicale) : OUI NON

Pour un enfant présentant des problèmes de santé et/ou d'allergie(s) ou d'intolérance(s) alimentaire(s), l'accueil au restaurant scolaire et au périscolaire ne pourra se faire qu'après l'avis obligatoire du médecin scolaire et la mise en place d'un PAI. Les coordonnées du médecin scolaire vous seront précisées par le directeur de l'école au moment de l'admission de votre enfant.

Pour toute difficulté de santé de l'enfant (maladie, accident, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation, bénéficiaire de l'AEEH...), vous devez prendre contact avec la Directrice de la structure ALP (demande de RDV par mail : polejeunesse@marsillargues.fr).

Nom du médecin traitant : Tél :

Père/mère n'habitant pas avec l'enfant (le cas échéant)

| Nom | Prénom | Adresse | Téléphone | Autorité parentale |
|-------|--------|---------|-----------|--|
| | | | | Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> |

Garde alternée des enfants Oui Non

Date,/...../.....

Le Maire
Conseillère Départementale

Bernadette VIGNON

Parents et personnes majeures habilitées à venir chercher l'enfant

Cette rubrique est à remplir sur le portail famille une fois celui-ci activé.

Pour cela, allez dans menu, cliquez sur l'enfant concerné puis

 Voir / Modifier la fiche enfant

Attention ! Seules les **PERSONNES MAJEURES** sont habilitées à venir chercher l'enfant.

Je soussigné(e), Nom :

Prénom :

Responsable légal

- ✓ Atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur ce dossier,
- ✓ Accepter le règlement intérieur en vigueur de chaque activité,
- ✓ Autorise le service municipal à accéder à mon compte CAF,
(Pour simplifier vos démarches, la Ville de Marsillargues a signé une convention avec la CAF de l'Hérault, l'autorisant à disposer par échanges de fichiers informatiques des seuls éléments nécessaires à la tarification des activités. Ainsi, chaque année votre quotient familial est réactualisé en janvier.)
- ✓ M'engage à informer par mail le Pôle de toute modification relative à mes coordonnées ou à l'état de santé de mon enfant pouvant intervenir en cours d'année,
- ✓ Autorise l'enfant à participer à des sorties,
- ✓ Autorise l'enfant à participer aux baignades,
- ✓ Atteste que je suis informé(e) que des déplacements pourront se faire dans le cadre des activités,
- ✓ Autorise l'enfant à utiliser les transports en commun,
- ✓ Autorise le responsable de la structure à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant,
- ✓ Autorise la Ville de Marsillargues et ses partenaires éducatifs à publier sur leur support d'information des photographies ou des vidéos réalisées lors de ces temps d'accueil et dans lesquelles mon enfant pourra apparaître.

Dans le(s) cas contraire(s), je m'engage à joindre à ce dossier une attestation écrite, datée et signée, précisant mon refus.

Date .../.../.....

Signature(s) du ou des responsable(s) légal(aux) : Nom :

Prénom :

Nom :

Prénom :

Pièces justificatives à fournir obligatoirement (photocopies ou scan)

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois : facture d'eau ou d'électricité ou attestation CAF/MSA
- Dernière notification de la CAF ou MSA mentionnant le quotient familial
Si vous n'êtes pas allocataire de la CAF de l'Hérault ou si votre dossier n'est pas à jour, vous devez fournir :
 - les avis d'imposition du foyer
 - attestation de non-paiement des prestations caf*En l'absence du justificatif de revenus, le tarif maximum sera appliqué.*
- Pages vaccination carnet de santé de l'enfant (de la page 90 à 93) - Vaccins obligatoires à jour -
- Livret de famille COMPLET (pages parents, pages enfants)
- Pièce d'identité du responsable légal
- Si vous êtes divorcé(e) ou séparé(e), jugement de divorce intégral ou décision du Juge aux Affaires Familiales Et en cas de garde alternée, accord écrit des deux parents ET pièce d'identité du 2nd représentant légal.

Tout dossier incomplet sera refusé et l'enfant ne pourra être inscrit

Après traitement et validation de votre dossier :

- Pour l'école maternelle, le Directeur prendra contact avec vous pour convenir d'un rendez-vous,
- Pour l'école primaire, l'admission vous sera confirmée par mail ou par téléphone par la directrice de l'école.
- Vos informations seront enregistrées sur le portail famille, vous serez alors destinataire d'un mail qui vous permettra d'activer votre compte famille. Le compte famille vous permettra à partir du 17 août de réserver/modifier les accueils matin /soir et les cantines, ainsi que d'effectuer les règlements.



Dossier Unique d'Inscription FICHE ENFANT N°2



Ville de Marsillargues
Pôle Solidarité Temps Libre
Service Jeunesse
04.11.28.13.48/49
polejeunesse@marsillargues.fr

| | | | |
|--|---|--|--------------|
| Inscription à l'école : | Maternelle PS <input type="checkbox"/> | | Classe |
| | Primaire CP <input type="checkbox"/> | | |
| | Changement d'école <input type="checkbox"/> | | |
| Inscription à la restauration scolaire | <input type="checkbox"/> | | |
| Inscription à l'Accueil matin/soir | <input type="checkbox"/> | | |

VOTRE ENFANT :

Identité :

Nom : Prénom : Date de naissance : .../.../..... Sexe : M F

Santé :

Votre enfant présente-t-il :

❖ Une allergie alimentaire : OUI NON Si oui précisez :

❖ Protocole d'Accueil Individualisé (raison médicale) : OUI NON

Pour un enfant présentant des problèmes de santé et/ou d'allergie(s) ou d'intolérance(s) alimentaire(s), l'accueil au restaurant scolaire et au périscolaire ne pourra se faire qu'après l'avis obligatoire du médecin scolaire et la mise en place d'un PAI. Les coordonnées du médecin scolaire vous seront précisées par le directeur de l'école au moment de l'admission de votre enfant.

Pour toute difficulté de santé de l'enfant (maladie, accident, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation, bénéficiaire de l'AEEH ...), vous devez prendre contact avec la Directrice de la structure (demande de RDV par mail : polejeunesse@marsillargues.fr).

Nom du médecin traitant : Tél :

Père/mère n'habitant pas avec l'enfant (le cas échéant)

| Nom | Prénom | Adresse | Téléphone | Autorité parentale |
|-------|--------|---------|-----------|--|
| | | | | Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> |

Garde alternée des enfants Oui Non

Date,/...../.....

Le Maire
Conseillère Départementale

Bernadette VIGNON

Parents et personnes majeures habilitées à venir chercher l'enfant

Cette rubrique est à remplir sur le portail famille une fois celui-ci activé.

Pour cela, allez dans menu, cliquez sur l'enfant concerné puis 

Attention ! Seules les **PERSONNES MAJEURES** sont habilitées à venir chercher l'enfant.

Je soussigné(e), Nom : Prénom : Responsable légal

- ✓ Atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur ce dossier,
- ✓ Accepter le règlement intérieur en vigueur de chaque activité,
- ✓ Autorise le service municipal à accéder à mon compte CAF,
(Pour simplifier vos démarches, la Ville de Marsillargues a signé une convention avec la CAF de l'Hérault, l'autorisant à disposer par échanges de fichiers informatiques des seuls éléments nécessaires à la tarification des activités. Ainsi, chaque année votre quotient familial est réactualisé en janvier.)
- ✓ M'engage à informer par mail le Pôle de toute modification relative à mes coordonnées ou à l'état de santé de mon enfant pouvant intervenir en cours d'année,
- ✓ Autorise l'enfant à participer à des sorties,
- ✓ Autorise l'enfant à participer aux baignades,
- ✓ Atteste que je suis informé(e) que des déplacements pourront se faire dans le cadre des activités,
- ✓ Autorise l'enfant à utiliser les transports en commun,
- ✓ Autorise le responsable de la structure à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant,
- ✓ Autorise la Ville de Marsillargues et ses partenaires éducatifs à publier sur leur support d'information des photographies ou des vidéos réalisées lors de ces temps d'accueil et dans lesquelles mon enfant pourra apparaître.

Dans le(s) cas contraire(s), je m'engage à joindre à ce dossier une attestation écrite, datée et signée, précisant mon refus.

Date ____/____/____ Signature(s) du ou des responsable(s) légal(aux) : Nom : Prénom :

Nom : Prénom :

Tout dossier incomplet sera refusé et l'enfant ne pourra être inscrit

Pièces justificatives à fournir obligatoirement (photocopies ou scan)

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois : facture d'eau ou d'électricité ou attestation CAF/MSA
- Dernière notification de la CAF ou MSA mentionnant le quotient familial
Si vous n'êtes pas allocataire de la CAF de l'Hérault ou si votre dossier n'est pas à jour, vous devez fournir :
-les avis d'imposition du foyer
-attestation de non-paiement des prestations caf
En l'absence du justificatif de revenus, le tarif maximum sera appliqué.
- Pages vaccination carnet de santé de l'enfant (de la page 90 à la page 93) - Vaccins obligatoires à jour -
- Livret de famille COMPLET (pages parents, pages enfants)
- Pièce d'identité du responsable légal
- Si vous êtes divorcé(e) ou séparé(e), jugement de divorce intégral ou décision du Juge aux Affaires Familiales Et en cas de garde alternée, accord écrit des deux parents ET pièce d'identité du 2nd représentant légal.

Après traitement et validation de votre dossier :

- Pour l'école maternelle, le Directeur prendra contact avec vous pour convenir d'un rendez-vous,
- Pour l'école primaire, l'admission vous sera confirmée par mail ou par téléphone par la directrice de l'école.
- Vos informations seront enregistrées sur le portail famille, vous serez alors destinataire d'un mail qui vous permettra d'activer votre compte famille. Le compte famille vous permettra à partir du 17 août de réserver/modifier les accueils matin /soir et les cantines, ainsi que d'effectuer les règlements.